

Waltz

MM. les abonnés de l'extérieur, qui éprouveraient quelque interruption dans la réception de la feuille, sont priés d'en informer l'éditeur; bien qu'aucun retard ne puisse provenir du bureau du journal, où les expéditions se font, chaque jour, avec la plus scrupuleuse exactitude.

EXTÉRIEUR. COLOMBIE.

Baranquilla, le 14 mai. — Les séances du congrès de Bogota n'ont encore été marquées par aucun acte d'une haute importance, si l'on en excepte la loi qui vient d'être adoptée, et en vertu de laquelle toutes les terres dédiées aux saints, considérées comme les meilleures du pays et estimées à plusieurs millions, sont enlevées au clergé et destinées à faire face aux frais de la guerre. Quelques personnes paraissent même désirer qu'on ne s'en tienne pas à cette première mesure et que toutes les propriétés des monastères, des cloîtres, des couvents, etc., soient également mises à la disposition du gouvernement, et les personnes qui les habitent rendues à la société.

Le pouvoir exécutif a reçu des avis récents qui annoncent que la sainte-alliance médite une entreprise contre ce pays. Ces avis ont été l'objet d'une discussion qui a eu lieu dans une séance secrète du congrès; mais, quoi qu'on puisse dire ou écrire à ce sujet, le fait est que ni la France ni l'Espagne ne désirent une guerre avec les États-Unis. Le rôle que joue le gouvernement anglais, dans cette occasion, est une véritable énigme. S'il est réellement ami de la république, il doit la reconnaître; si sa politique diffère à cet égard de celle de la sainte-alliance, il doit encore la reconnaître: il doit le faire également dans les intérêts du commerce anglais. La Grande-Bretagne, qui se dit un pays libre, doit aussi reconnaître la république de Colombie, afin de montrer, par cette démarche toute naturelle, la libéralité des principes de son gouvernement.

BRESIL.

Fernambouc, le 8 juin. — Nous sommes réduits ici à la plus grande détresse par l'effet du blocus, et nous ne voyons pas quant il finira, si ce n'est par le manque de vivres; le commodore brésilien a ordre de se borner à bloquer strictement le port à moins de nouvelles instructions de Rio-Janeiro, que probablement il ne recevra pas de sitôt. Nos approvisionnement de farine et de poisson séché sont presque épuisés. Pour ajouter à notre détresse, il ne nous est presque plus possible de tirer aucune denrée de la campagne, les troupes de Paraíba qui sont dans ces environs, ayant obtenu des succès dans plusieurs escarmouches avec les troupes de Fernambouc envoyées contre elles. La situation des basses classes du peuple est vraiment effrayante. Des milliers d'individus meurent de faim. Le commerce est tout à fait nul. Il ne se fait rien en changes, et l'on éprouve la plus grande difficulté à recouvrer ce qui est dû par les négocians.

RUSSIE.

Odessa, le 8 juillet. — Des lettres de Constantinople, en date du 5 de ce mois, nous donnent des détails sur les dernières conférences, par suite desquelles il a été transmis au corps diplomatique une note du reis-effendi, dans laquelle il annonce officiellement l'évacuation immédiate de la Valachie, et celle de la Moldavie dans le plus court délai possible. Cette communication est le résultat de l'entrevue que lord Strangford a eue le 23 juin dernier, avec le reis-effendi, dans laquelle le noble lord annonça de nouveau, au ministre ottoman, que son gouvernement avait sommé tous les officiers anglais de quitter le service des Grecs; il nia formellement que le cabinet anglais eût pris une part quelconque, directe ou indirecte dans les affaires des Grecs, et cita à l'appui de ses assertions la proclamation du lord haut-commissaire des îles Ioniennes sur les évènements de l'île d'Itaque, ce qui a paru convaincre le ministre turc. Alors le reis-effendi donna une déclaration officielle de l'évacuation de la Valachie, en assurant que celle de la Moldavie aurait lieu prochainement. Tout, dans les deux principautés, sera remis sur le même pied qu'en 1821 avant l'insurrection. L'ambassadeur

nsberg h.

anglais, de son côté, donna l'assurance de la prochaine arrivée d'un ambassadeur russe, et expédia, le 3 juillet, un courrier extraordinaire à sa cour avec cette nouvelle.

Il n'existe plus aucun doute sur la soumission de Colocotroni, auquel, sur l'intervention d'Odyssé on a sauvé la vie, ni sur la prise en possession de la place de Napoli di Romanie par les troupes du gouvernement grec.

ESPAGNE.

Madrid, le 15 juillet. — Un décret royal va, dit-on, paraître pour ordonner que tous les officiers qui voudront être employés de nouveau dans l'armée seront tenus de se purifier, les officiers et officiers supérieurs devant les capitaines généraux de leurs provinces, et les officiers-généraux devant le conseil suprême de la guerre.

Le procès des ex-régidors constitutionnels de Madrid se poursuit maintenant avec plus d'activité; l'un d'eux est extrêmement malade.

— Les garnisons françaises de la Galice et de l'Andalousie se replient sur l'intérieur de la Péninsule, ce qui a fait courir le bruit que l'armée française repasserait les Pyrénées dans le courant de l'année; mais d'autres personnes mieux instruites se bornent à dire que l'armée française se cantonnera au-delà de l'Ebre.

— Une ordonnance du roi vient de porter à 10,000 hommes de toutes armes le nombre des volontaires royaux de Madrid, quatre régimens de milice, sont en marche pour tenir garnison dans cette capitale.

— L'augmentation du prix des denrées continue. — Les dernières lettres de Lisbonne parlent d'une proposition faite par le gouvernement du Brésil à celui du Portugal, auquel le premier propose, dit-on, cinq millions de piastres, et le libre commerce pendant 50 ans avec le Brésil, s'il veut en reconnaître l'indépendance.

— Le ministre de la marine Salazar tient par intérim le portefeuille des affaires étrangères; et certes, les occupations du ministère dont il est titulaire ne l'empêcheront pas de faire tête à tous les deux en attendant l'arrivée de notre ambassadeur à Paris, à qui ce poste important est destiné. Le marquis de Villa-Hermosa, notre ministre à Lisbonne, ira en cette qualité à Paris; car il paraît certain que nous n'entreprendrons plus d'agent diplomatique en Portugal, à cause des derniers évènements.

— Notre police s'efforce d'étouffer toutes les conversations qui ont lieu au sujet des affaires du Portugal. L'arrivée vraie ou fautive de 6,000 Hanovriens à Lisbonne donne lieu à mille conjectures plus fortes les unes que les autres; tout conspire pour tenir sans cesse les esprits en suspens, et éloigner ainsi l'ordre et la tranquillité. Quoi qu'il en soit, ce qui inquiète le plus notre gouvernement, c'est qu'il n'est pas possible de faire une levée d'hommes; il suffit de parler d'une expédition en Amérique pour que tous nos soldats désertent. Quand aux nouveaux conscrits, un grand nombre se réfugient en Portugal.

— On assure en ce moment que c'est M. Calderon, ex-membre de l'ex-régence, qui aura le portefeuille des affaires étrangères; c'est le partisan le plus prononcé qu'il existe de la sainte inquisition et des mesures de rigueur.

Barcelone, le 15 juillet. — On parle beaucoup dans cette ville d'une bande de malfaiteurs qui s'est formée dans les environs de Montserrat, et qui se disperse à la moindre apparence d'attaque. Cette bande, dit-on, ne se montre qu'un instant, et passe comme l'éclair. Tout en criant *vive la religion, le roi et le gouvernement absolu*, elle égorge les prêtres, pille les églises, et dévasté les propriétés des royalistes.

ANGLETERRE.

Londres, le 23 juillet. — L'article *Mayence*, 13 juillet, (V. n. 97.) relatif à la mission du comte de Munster en Allemagne, et à l'envoi des troupes hanovriennes, inséré dans le *Journal de Francfort*, excite ici une sensation extraordinaire, à cause de l'alinéa où il était dit « que l'Angleterre en adoptant implicitement le système d'intervention, adhérerait aux principes conservateurs de la sainte-alliance. » Le *Courier* dit entre autres: « Il est vrai que le comte de Munster fut envoyé à

Hanovre avec la mission de s'informer si, dans le cas de la nécessité d'envoyer à notre allié quelques secours, il existait dans les principes de la confédération germanique quelque difficulté qui pût s'opposer à l'envoi des troupes hanovriennes. On espérait toujours qu'il ne serait pas nécessaire d'envoyer des troupes à Lisbonne, et il est aujourd'hui décidé que cet envoi n'aura pas lieu. Mais, comme on ne pouvait pas prévoir avec certitude que cet envoi deviendrait superflu, il était prudent de prendre les renseignements dont nous venons de parler. » Il y a loin de cela à reconnaître les principes de la sainte-alliance. Certes, il serait glorieux pour le prince de Metternich et pour les hommes d'état de la sainte-alliance d'amener l'Angleterre à faire hommage de ces principes. Il n'y a rien qu'on ne nous accorderait, si M. Canning voulait former sa politique d'après l'esprit de la sainte-alliance. La demande faite par le Portugal à notre gouvernement était un cas embarrassant, parce qu'en y accédant, nous aurions pu paraître abandonner ou un ancien allié ou nos principes. Le parti que nous avons pris nous tire de l'une et de l'autre difficulté. La politique de M. Canning est si inflexible sur ce point, qu'il aurait plutôt abandonné le Portugal à lui-même, à tout risque, que de s'exposer à l'ombre d'un doute d'avoir la moindre connexion avec le système continental. Que les hommes d'état étrangers ne s'y trompent pas ! jamais l'Angleterre ne sera l'instrument de la sainte-alliance, ni ne coopérera avec elle. Combien d'avantageuses et de flatteuses propositions ne nous a-t-on pas faites pour nous engager à prendre part à un congrès sur les affaires américaines. « Vous êtes la plus grande puissance navale et commerciale, » nous disait-on ; vous exercerez une influence prépondérante dans le congrès ; c'est vous seuls qui pouvez réellement exercer une intervention salutaire. » Nous avons évité tous ces pièges : et de même, si l'affaire des troupes hanovriennes n'était pas entièrement terminée, on peut être sûr que jamais elle ne prendra une tournure qui puisse donner lieu de dire que l'Angleterre adoptera les principes conservateurs de la sainte-alliance. »

— Il paraît que des conférences très-suivies ont lieu au ministère des affaires étrangères, entre des commissaires portugais et brésiliens, pour négocier un arrangement entre les deux pays. La légation autrichienne semble prendre un intérêt fort vif au succès de ces négociations, surtout depuis le retour du prince Esterhazy, de Vienne.

— Une nouvelle opposition a été formée entre les mains des banquiers qui ont des fonds appartenant ou destinés à la république de Colombie. Mieux avisées, cette fois, les personnes qui font la saisie de ces fonds, ont eu grand soin de ne pas faire mention, dans leur requête, du gouvernement et de la république de Colombie. La loi ne peut reconnaître ce gouvernement, puisque le roi ne le reconnaît pas lui-même. En conséquence, les susdits créanciers ont dit simplement *les individus qui prennent le titre de gouvernement colombien* et dont les noms suivent : les sieurs Bolivar, Santander, Strabo, Gual, Urbanego, Castello et Mendez. Cette seconde saisie est faite par un certain M. Walton. (Etoile.)

— Une lettre de Gibraltar annonce que les bombardes qui y étaient rassemblées vont se rendre devant Alger, pour procéder à l'attaque de cette ville, le dey refusant opiniâtrement de se soumettre.

FRANCE.

Paris, le 25 juillet. — La présence de S. A. R. Mad. la duchesse de Berry à Rouen est l'occasion de fêtes pompeuses qui se succèdent dans cette ville et dans tous les lieux que visite la princesse.

— L'académie française nommera aux deux places vacantes jeudi prochain, 29 de ce mois. On cite parmi les principaux candidats Mgr. l'archevêque de Paris, et MM. Alex. Soumet, Casimir Delavigne, Le Brun.

— On écrit de Londres que le ministère anglais va prendre dans les affaires du Portugal un *mezzo termine*, qui consiste à faire recruter en Hanovre des régimens pour le compte du Portugal, car on ne peut empêcher les hanovriens de voyager pour leur plaisir sur les bords enchanteurs du Tage.

— Les journaux des départemens méridionaux parlent beaucoup des chaleurs excessives qui ont régné depuis le commencement de juillet jusqu'au 14 du même mois. A Agen la température s'est élevée le 13 juillet jusqu'à 29 degrés 4/5. Il en est résulté de nombreux accidens. Le journal de Lot-et-Garonne en rapporte plusieurs dans les termes suivans :

« Deux ouvriers travaillaient ensemble dans un champ. L'un d'eux, voyant son camarade atteint d'un mal qui le jette dans de grandes souffrances, va chercher du vinaigre et revient en toute hâte dans la vue de le secourir. Mais il arrive trop tard, le malheureux avait cessé de vivre ; la chaleur l'avait étouffé.

« Dans la commune de Brissac (Tarn-et-Garonne), deux femmes qui travaillaient à la moisson, ont été également étouffées par la chaleur, elles étaient âgées de 18 à 20 ans. »

— Le journal de Dijon contient ce qui suit :

« Il est malheureusement certain que nos vignes ont considérablement souffert ; elles sont même en général dans un état déplorable ; et si l'on conserve encore le peu de raisins qu'elles présentent, on ne fera qu'une bien faible récolte. Dans quelques contrées un brouillard très-froid, et dans d'autres une gelée qui a eu lieu le 27 juin, ont détruit bien des espérances ; les chaleurs excessives ont ensuite tout grillé, et le rougeot est dans une partie des vignes. »

— Les hommes qui vont glissant dans l'oreille que M. de Chateaubriand accepte une ambassade, ne sont, dit le *Journal des Débats*, que les familiers du ministère.

Cette insinuation n'annoncerait-elle pas la rupture des négociations qu'on supposait exister depuis quelques jours entre le ministre expulsant et le ministre expulsé ? on serait tenté de le croire, en voyant le retour, dans toute leur vivacité, des ressentimens qui échauffèrent les premiers articles du *Journal des Débats*, lorsque son plus noble rédacteur fut renversé du trône ministériel. Il s'écrie, ainsi qu'aux premiers jours : « Comment, après avoir été à la tête des affaires, M. de Chateaubriand se résignerait à passer dans les rangs inférieurs ! il recevrait des ordres de ceux à qui il en a donnés ! et le tout par condescendance pour M. de Villèle, qui l'a chassé comme un garçon de bureau ! » Nous sommes loin de conseiller cette condescendance, toute chrétienne qu'elle soit, à l'illustre auteur des *Martyrs* ; mais que ses amis y prennent garde ; nous les en avons déjà avertis : il est des plaintes sans dignités et des comparaisons sans noblesse ; celle de la disgrâce d'un ministre, de quelques circonstances sauvages qu'elle soit accompagnée, avec la disgrâce d'un garçon de bureau chassé par son chef, est assurément de ce nombre, et ce n'est ni sans surprise ni sans répugnance que nous la voyons, pour la troisième fois ; reproduite dans le *Journal des Débats*. (Cons.)

— On va publier une consultation et mémoire à consulter pour M. Ouvrard. — Bah ! je n'ai point entendu dire qu'il fut déjà en jugement. — Vous n'y êtes pas, mon cher, ce n'est point un mémoire judiciaire dont il s'agit, c'est une consultation sur une faiblesse de vue qu'il a rapportée d'Espagne. — Comment, le soleil d'Espagne produirait cet effet ? Eh ! encore une fois, vous n'y êtes pas. C'est un reflet de l'or de la France, sur lequel les yeux de M. Ouvrard étaient sans cesse fixés, qui lui a occasionné une espèce d'ophtalmie. On dit que des saignées abondantes peuvent seules le soulager. Il a déjà été à ce régime sous le gouvernement impérial ; aussi était-il léger et dispos quand la restauration a eu lieu. (Pilote.)

St.— Les diverses conjectures publiées sur la mission des envoyés de c. Domingue ont décidé le ministère à lever une partie du voile qui couvre cette négociation. Les journaux ont dit, que les envoyés haïtiens ont fait l'offre d'une somme de 80 à 100 millions, pour prix de la reconnaissance de leur indépendance ; et que le ministère exige en outre des positions militaires dans l'île, le droit d'y tenir garnison et un droit de suzeraineté sur la république. Ces révélations font voir combien était fondée la crainte que nous avons exprimée avec réserve de voir se compliquer par des préventions inadmissibles des négociations si faciles en elles-mêmes. Nous croyons sans hésiter que les envoyés haïtiens ne sauraient accepter de telles propositions, sans s'exposer au désaveu de leur gouvernement. Nous croyons aussi que de si grands sacrifices dépassent de beaucoup ce que la France a intérêt de prétendre. Si le traité à intervenir repose sur la base d'une indemnité pécuniaire, il faut du moins laisser aux Haïtiens les moyens d'acquitter leur caution. Le crédit seul peut leur procurer ; or, quel crédit obtiendraient sur les places de l'Europe un état dont l'existence pourrait être à chaque instant détruite ? Telle serait pourtant la situation de cette république, si le môle Saint-Nicolas et l'île de la Tortue étaient occupés par des troupes françaises. Cet état de choses serait pris sans doute en sérieuse considération par les puissances maritimes qui participent au commerce des Antilles : le passage que commandent ces positions, est pour elles d'une trop haute importance, pour qu'il puisse leur être indifférent de le voir entre les mains de la France. (Journal de Commerce.)

— On lit ce qui suit dans un de nos journaux littéraires : Trois fileurs de coton, ont fait sur la puissance des machines le calcul suivant, dont le résultat semble prodigieux. La quantité moyenne de coton filé produite par un fileur à la mécanique, comparée au produit du travail d'un fileur au rouet, est comme 120 est à 1. 280,000 personnes sont en ce moment employées en Angleterre à filer du coton ; en multipliant ce nombre par 120, on trouve que ces 280,000 fileurs suffisent à un travail qui, avant l'invention des nouveaux procédés, aurait dû occuper occuper 33,600,000. Il existe dans le comté de Cornwall une machine à vapeur d'une puissance égale à celle de 260 chevaux, laquelle travaille nuit et jour. La force de chaque cheval est estimée égale à la force ordinaire de six hommes ; et comme il faudrait trois séries d'hommes, travaillant chacune huit heures par jour, pour égaler l'activité continue de cette machine, il s'ensuit qu'elle fait autant d'ouvrage que 4680 hommes.

— Les *Petites Affiches* de Valenciennes parlent d'une dame qu'elles ne désignent que par l'initiale de son nom, et qui, dans l'espoir d'encourager la vaccine, se transporte dans les habitations qui environnent sa demeure, et vaccine elle-même les enfans. Nous regrettons de ne pouvoir autrement désigner cette dame, qu'on dit être à-la-fois éclairée et bienfaisante.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 28 juillet. — La remise de la cause de M. Charpentier, laquelle, comme nous l'avons annoncé, était fixée à vendredi dernier, a été signalée par des incidens remarquables. L'audience étant ouverte à 4 heures, M. le président a demandé au prévenu s'il avait fait choix d'un défenseur ou s'il se proposait de plaider lui-même ; à quoi celui-ci a répondu que M. Van Meenen, jurisconsulte distingué, établi à Louvain, lui servirait d'avocat, et qu'il se réservait d'ajouter ce qu'il jugerait convenable à sa défense. M. Van Meenen ayant pris la parole en français, a été interrompu par M. le procureur du roi, lequel s'est opposé à ce qu'il s'exprimât

dans cette langue. M. Charpentier ayant demandé et obtenu la parole, a manifesté son étonnement au sujet de la difficulté qui venait de s'élever, ajoutant que le tribunal, en permettant que les débats eussent lieu en français, n'avait pu vouloir que le plaidoyer de l'avocat, partie essentielle de l'affaire, fût prononcé dans une langue étrangère à l'accusé. M. Van Meenen ayant présenté ses observations à l'appui de ce système, le ministère public a persisté dans son opposition, ce qui a donné naissance à un débat assez vif, que le tribunal a fait cesser en décidant que le plaidoyer aurait lieu dans la langue nationale. Là-dessus le défenseur a objecté que n'ayant eu que quelques heures pour se préparer, il lui serait impossible de traiter cette cause dans un autre idiôme que le français. Le président a demandé à M. Charpentier s'il voulait se défendre lui-même, l'avertissant qu'en cas de négative il se verrait dans la nécessité de prononcer la clôture des débats et d'accorder la parole au procureur du roi. Le prévenu ayant refusé de parler pour sa défense, et s'étant plaint avec force de l'animosité que le ministère public semblait mettre dans cette circonstance, le tribunal a accordé la parole à ce dernier, qui a conclu à l'application de la peine. M. le président ayant renouvelé l'invitation qu'il avait adressée au prévenu, lequel a persisté dans son refus, le tribunal s'est retiré dans la chambre de délibération, d'où il n'est sorti qu'au bout d'une heure. Alors le président a demandé à M. Charpentier s'il pourrait lui être agréable d'obtenir une remise de quelques jours, pendant lesquels il pourrait préparer sa défense ou la confier à un avocat. Le prévenu ayant accepté cette offre, la cause a été remise à mercredi 28. Nous ferons connaître la décision qui interviendra sur cette affaire, et nous concevons l'espoir qu'elle sera favorable à l'accusé. (*Courrier des Pays-Bas.*)

LIÈGE, LE 29 JUILLET.

S. A. P. le prince Frédéric des Pays-Bas a fait exécuter, vendredi dernier, près de Bréda, les grandes manœuvres par le corps d'artillerie à cheval en garnison dans ladite ville. S. A. R. a témoigné sa satisfaction à ce corps pour sa bonne tenue et la précision de ses évolutions.

Par arrêté du 16 de ce mois, S. M. a autorisé une foire aux chevaux dans la ville de Leyde. Cette foire aura lieu le 1er mai de chaque année, mais par exception elle se tiendra le 29 juillet, cette année seulement.

— Une discussion entre l'Ami du roi et de la Patrie et le journal de Bruxelles donne au premier l'occasion d'assurer « que le gouvernement, et surtout notre monarque, s'occupent sans relâche des moyens de soulager l'agriculture, et que bientôt on emploiera des mesures propres à atteindre ce but. S'il est vrai, comme on nous le dit, continue ce journal, que dans la ville d'Amsterdam seule, sans compter celle de Rotterdam, 50,000 personnes tirent leur existence du commerce des grains, il est certain qu'il y a beaucoup de ménagemens à prendre à l'égard de ce commerce. Au surplus dans les nombreux écrits qui ont été publiés sur cette matière, on a indiqué des moyens d'aider l'agriculture sans nuire sensiblement à ce négoce. Le ministère n'a que l'embaras du choix; cependant nous convenons volontiers qu'il mérite une mûre réflexion. Puisque nous sommes sur cet éternel chapitre, nous signalerons ici une autre erreur de fait, qu'a commise le député français dont nous avons donné hier le discours: il assure que les fromens de la Belgique y sont tombés à 7 francs et les seigles à 4 francs l'hectolitre; tandis que nous venons d'acquiescer la certitude que, depuis un mois, le moindre prix a été pour les fromens de dix francs vingt centimes au marché de Bruxelles, et pour les seigles de cinq francs trente centimes l'hectolitre. Le marché de Gand a même donné constamment des prix plus élevés de deux francs au moins à l'hectolitre. »

— Le 23 de ce mois huit sous-officiers du régiment des cuirassiers en garnison à Harlem se promenaient dans un esquif sur le Buyten Sparen lorsque la barque chavira. Cinq d'entre eux dont un père de famille ont été noyés et ce ne fut qu'avec peine qu'un batelier qui passait par là, en a sauvé trois.

— S. M. le roi de Prusse vient de faire l'acquisition de l'intéressante collection des monumens égyptiens recueillis en Egypte par M. le général Minutoli. On espère que les savans de Berlin publieront sans retard les morceaux les plus curieux, notamment les manuscrits.

— On a mis en répétition au premier Théâtre-Français *le Retour des Indes* et *le Cid d'Andalousie*.

— Madame Pouilley, que nous avons vue cet hiver sur notre scène, vient de débiter à Paris au théâtre de l'Odéon, où sa belle voix a fait plaisir.

— On lit dans une gazette étrangère les réflexions suivantes sur la France: « Une nouvelle lutte, celle du clergé contre le ministère, dont les premiers symptômes se trouvent dans la lettre de l'archevêque de Toulouse, pourra devenir bien plus sérieuse que la guerre des journaux dans laquelle M. de Chateaubriand figure comme généralissime. Le clergé, encouragé et protégé par tous les ministères depuis la restauration, se sent maintenant assez fort pour faire valoir ses anciennes prétentions à l'indépendance. Le ton dans lequel l'archevêque s'exprime contre une disposition du ministre de l'intérieur est de nature à faire naître de vives inquiétudes. Il est difficile de dire jusqu'où sera poussé ce refus de soumission due au gouvernement; mais on jugera bien qu'une opposition du clergé sera plus difficile à vaincre que celles des anciens libéraux. Aussi assure-t-on que déjà les ministres regrettent d'avoir fait tant de concessions au clergé. »

La Gazette d'Augsbourg du 24 juillet, contient l'article suivant, sous la rubrique de Constantinople le 28 juin:

Des témoins oculaires qui se trouvaient il y a peu de tems à Ipsara, parlent des préparatifs de défense auxquels on travaille dans cette île,

dans des termes qui rappellent les tems les plus reculés. Tous les jeunes-gens et les hommes ont pris les armes. On a placé des signaux sur toutes les hauteurs, pour annoncer l'approche de l'ennemi. Les prêtres les plus âgés ont été conduits dans un fort, ainsi que les femmes et les enfans, et mis sous la surveillance d'un bataillon d'albanais, qui a reçu l'ordre de massacrer les femmes et les enfans dans le cas d'une défaite. Quelqu'horrible que soit cet ordre, il n'y a pourtant pas lieu de douter qu'il n'ait été rendu, vu que des rapports consulaires en font mention. Du reste, on sait quelle part les femmes d'Ipsara ont prise à l'insurrection, surtout depuis le massacre de Scio. Lorsque, dans la dernière campagne, le capitain-pacha passa avec sa flotte près d'Ipsara, il y avait sur le rivage des milliers de femmes, qui se moquaient de lui et l'engageaient à aborder. Toutes paraissent préférer la mort à l'esclavage.

Plusieurs rapports font mention d'un débarquement de troupes égyptiennes sur l'île de Casso, et l'on mande de Santorin, qu'on y a entendu le 16 juin une forte canonnade. Les premiers rapports qu'on a reçus de Smyrne, où les troupes asiatiques ont commis en effet des excès, paraissent avoir été exagérés; d'après des nouvelles certaines, en date du 19 juin, il n'y a eu en tout que six personnes tuées.

— Nous avons inséré dans notre No. 102, quelques passages de la lettre de lord Stanhope sur la Grèce, nous en publions aujourd'hui quelques nouveaux extraits:

« Les principes d'une liberté sauvage ont régné en Grèce depuis l'origine de l'insurrection; mais ceux de la liberté légale ne font que commencer à être appréciés et suivis. Les déprédations des chefs militaires et des oligarques ont fait sentir aux habitans des campagnes le besoin d'un système légal qui protégéât leurs personnes et leurs propriétés. Ils ont commencé à défendre les armes à la main leurs terres et leur bourse: maintenant ils comptent sur leurs représentans pour l'appropriation convenable des tributs qu'ils paient, et pour la direction générale des armes et des flottilles.

Le corps législatif est composé de membres choisis par les oligarques civils et militaires. Ces députés penchent naturellement pour les intérêts de ceux qui les ont élus. Ils sont assez honnêtes, mais ils manquent de lumières et n'ont presque aucune connaissance des affaires. Ils sont amis de l'ordre et ennemis de toute espèce d'extorsions. Ils surveillent avec soin l'emploi des deniers du peuple. Rien n'est au-dessus de la fermeté et de la dignité qu'ils déploieront quand ils furent attaqués par les émissaires de Colocotroni. Accroître l'influence de ce corps, est un objet de la première importance. Pour y parvenir, il faudrait donner au peuple une grande part dans les élections, lui indiquer les hommes les plus capables de le représenter, choisir pour président quelque personnage important, et enfin donner de la publicité aux travaux de la législature.

Quant à l'administration de la justice, les lois byzantines et des parties du Code Napoléon sont en vigueur dans la Grèce, mais les tribunaux ne sont pas encore convenablement organisés.

La police est exercée par les chefs militaires, principalement à Athènes. La sûreté personnelle est infiniment plus grande que sous le gouvernement turc. Les voyageurs sont rarement attaqués.

Les Grecs pensent qu'ils n'éprouvent qu'un besoin, celui d'argent. C'est une idée fautive, et qui peut avoir des conséquences funestes. Nous avons fait des efforts pour la déraciner, en rappelant que les nations les plus riches avaient de tout tems été subjuguées par les plus pauvres. La nation attend avec la plus vive impatience les produits de l'emprunt. Les Grecs pensent que si cet argent est bien employé, il suffira pour l'établissement non-seulement de leur indépendance, mais encore de la liberté civile dans leur pays. »

DES PÉTITIONS ET DES AUDIENCES DES MINISTRES.

(Le placet et la pétition sont une maladie du siècle.)

Avez-vous quelque chose à solliciter près des grandes administrations? Persuadez-vous bien que rien n'est plus vain que le moyen des *pétitions* et des *audiences*. Il faut savoir cela; il faut surtout que la province l'apprenne; car le premier élan des petites ambitions départementales se manifeste toujours en *pétitions*, après quoi elles se jettent dans la malle-poste pour venir faire cohue à des *audiences* d'où elles sont repoussées par la grosse artillerie des réponses vagues et des promesses dilatoires.

C'est pitié de voir les départemens se mettre en fermentation à la moindre mutation ministérielle que publie le *Moniteur*, et produire une foule de pétitions laborieusement noircies d'inutiles apostilles; car le destin de toute pétition est d'aller expirer aux mains d'un commis chargé du détail ou de l'objet auquel elle se rapporte. Demandez-vous la grâce d'un coupable, un dégrèvement d'impositions, ou une fourniture de fourrages? Il y a, dans les bureaux de monseigneur le garde-des-sceaux, et de L. L. E. E. les ministres des finances et de la guerre un employé, sur la table duquel arrivera inévitablement votre pétition. Faites-la rédiger par un académicien, ou par un membre de la société des bonnes-lettres; confiez-en l'expédition aux plus belles mains et au vélin le plus soyeux; chargez un pair de France de la remettre lui-même au ministère, ou jetez-la tout simplement à la poste, son sort sera le même. De chute en chute elle arrivera au commis qui doit la recevoir; seulement elle arrivera d'autant plus tard que vous lui aurez employé plus de détours pour lui ménager un succès impossible.

. A présent que dites-vous de ces insensés qui guettant

la sortie des princes, les épient aux revues, aux parades, à la chasse, aux spectacles, dans les fêtes, et, tenant des placets à la main, enfoncent les sentinelles, se font jour à travers les bayonnettes et défient l'impétuosité d'un char royal? Si vous avez jamais quelque humble supplique à présenter, croyez-moi, ne vous faites point bourrer par les Suisses, ni rouer par les chevaux; jetez-la dans la boîte aux lettres suspendue à la porte de l'épicier voisin, et moyennant trois sous vous arriverez jusqu'aux personnages les plus illustres et les plus inaccessibles.

Les pétitions deviennent rares sous un gouvernement qui a de la fixité, et elles rencontrent, par cela même, des chances de succès. Ainsi le gouvernement de Louis XIV abonde en exemples de pétitions heureuses. On raconte que ce prince renfermait les placets qu'on lui présentait dans une cassette dont lui seul avait la clé. En sortant de la messe, il jetait les yeux de droite et de gauche, et par son air et ses regards invitait les demandeurs à l'approcher. Un gros suisse, en avant du cortège, écartait un jour, avec brusquerie, la foule qui se précipitait, et bien que le passage fût large et royal il criait de toute la force de ses poumons: *Place, place au roi!* — Ne vois-tu pas, lui dit Louis XIV, d'un ton sévère, que voilà une femme qui a un placet à me présenter?

Dans ces tems de monarchie absolue, on voyait régner quelque indulgence et quelque liberté: une saillie, une originalité étaient, auprès des grands, un moyen de succès. Dufresni, moins connu par ses comédies que par le souvenir de ses prodigalités, présenta au régent cette bizarre pétition: « Monseigneur, Dufresni supplie votre altesse royale de le laisser dans la pauvreté » et le duc d'Orléans inscrivit, de sa main, au bas du placet, ce seul mot: *Refusé*. Deux cent mille francs furent la récompense de cette témérité.

Citerai-je le placet de cet impertinent avocat qui, sous le même prince, osa se roidir contre l'invasion que voulait faire de son domicile le maréchal de Villars. Il présenta au régent cette singulière requête:

« Maître Thiéri, avocat aux conseils du roi, représente très-humblement à votre altesse royale que M. le maréchal de Villars, n'ayant plus d'ennemis à combattre, a mis le siège devant le cabinet d'un pauvre avocat. Il croit, sans doute, que la place se rendra à la première sommation; mais le suppliant a résolu d'attendre le gros canon, et ce gros canon ce sont les ordres de votre altesse royale. »

Le duc d'Orléans écrivit en marge: « M. le maréchal, levez ce siège, ce sera le premier que vous ayez levé. »

De nos jours, la pétition de Dufresni eût été gravement renvoyée à M. de la Ferté, et celle de Thiéri à M. de Corbière.

J'en ai pourtant vu réussir quelques-unes; mais elles étaient écrites d'un autre style; témoin celle-ci:

« Monseigneur, vous n'ignorez pas que je suis nanti de votre correspondance privée. J'ai besoin d'un emploi; je vous le demande. Agrérez »

Le succès de pareilles demandes frappe également de mépris le ministre et le solliciteur.

Après l'inutilité des pétitions, je ne connais rien de plus vain aujourd'hui que les audiences. Ces jours-là, on a doublé les postes; deux vétérans croisent la bayonnette devant la grande entrée du ministère où, depuis midi, ils ont peine à contenir la foule qui n'entrera qu'à deux heures. Une sentinelle est placée à la porte de chaque bureau; et dans ce jour d'audience chacun a reçu la consigne de ne laisser entrer personne.

Deux heures sonnent; on voit se précipiter, se répandre ça et là, dans les cours et dans les couloirs, la longue queue de solliciteurs qui se subdivise soudainement en autant de petites queues qu'il y a de bureaux dans le ministère. Pendant ce tems, des solliciteurs novices, errans de corridors en corridors, grimpent les escaliers et interrogent les écriteaux pour trouver le commis dont ils ont besoin. Réduits à faire sur les murailles l'étude de la dernière organisation, quatre heures sonneront avant qu'ils aient trouvé le bureau qu'ils cherchent; d'autres, non moins malheureusement inspirés, s'accrochent à l'employé qui traverse la cour; ils en espèrent un renseignement et en reçoivent, pour toute réponse, un brusque et désolant: *je n'en sais rien*. Tandis qu'à chaque porte on se heurte, on se coudoie pour gagner les premiers rangs; un petit homme qui s'est élancé d'un tilbury, tenant à la main un rouleau de papier, franchit le grand escalier, fait signe au garçon de bureau, qui écarte la foule, pour faire place à ce privilégié. C'est un agent d'affaires qui a mis la main aux six cent trente sept millions de liquidation de l'arriéré et qui est maintenant à la piste des créances Ouvrard.

Cependant les garçons de bureaux, menacés d'insurrection et de soulèvement partiels, tentent de mettre de l'ordre parmi ces factieux. Chacun a, dans son tiroir, cent numéros qu'il distribue aux premiers arrivés. On voit soudain les chapeaux des solliciteurs armés de ces cocardes numérotées qui deviennent comme le thermomètre public de leur patience. Le calme se rétablit; les premiers numéros tiennent bon; mais les chapeaux cotés de cinquante à cent, prennent leur parti et vont,

dans le café voisin, soupirer après un tour qui peut-être n'arrivera pas.

On a vu un garçon de bureau se créer un moyen de fortune de cette distribution de numéros. Dans ses mains, ce n'était point l'activité du solliciteur qui faisait la conquête des premiers chiffres; il en mettait la répartition à prix, et vendait dix francs le n. 1, cinq francs le n. 2; on l'a vu, dans la même séance, vendre et racheter les mêmes numéros pour les revendre à de plus offrans. Ce scandale, ne fut connu que lorsque d'empresés solliciteurs trafiquant eux mêmes, dans la cour, de numéros achetés, criaient à 20 francs, à 10 francs le n. 2! Le cours s'établissait en hausse vers deux heures; il faiblissait à trois heures, et l'on se demandait, en arrivant, comment était coté tel numéro.

Il y a des gens qui sont nés pour rester debout, pour qui la chaise est un meuble inutile. Sont-ils fatigués, ils lèvent la jambe gauche, et confient seulement à la droite le soin de soutenir la pesanteur de leur personne; quand la droite en a son compte, ils la soulèvent à son tour, et la gauche reprend le service. C'est une faculté que les bons solliciteurs et les courtisans partagent avec la gent qui perche. Lorsque, dans les antichambres, vous rencontrez un homme dont les jambes pratiquent habilement cette manœuvre, regardez-le comme un rival dangereux. Ceci est un fait: sur vingt hommes en place, il y en a dix-neuf qui se tiendraient, au besoin, pendant deux heures, sur une seule jambe. Aux audiences, ce sont aussi ceux-là qui pénètrent dans le cabinet du directeur ou du chef de bureau. (*Extrait d'un journal littéraire.*)

LOGOGRIPE.

Avec cinq pieds, lecteur, chaque jour tu me dis,
Ote-m'en un, des fleurs je suis la reine;
Ote-m'en deux, prononcé par Arsène,
Je suis un mot charmant pour l'amant bien épris.

Le mot de la dernière charade est *Château*.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 28 juillet.

Naissances: 4 garçons, 5 filles.

Décès: 3 hommes, 1 femme; *savoir*:

Michel Dargent, âgé de 73 ans, peintre, rue Sœurs-de-Hasques, n. 104, époux de Marie-Jeanne Donnay.

Guillaume Masset, âgé de 63 ans, propriétaire, faubourg St.-Laurent, n. 1084, époux de Marie-Thérèse Bernard.

Oger-Philippe Hutoy, âgé de 57 ans, maître d'escrime, rue de la Wach, n. 661, époux de Marie-Catherine Corbusier.

Marie-Pétronille Grisard, âgée de 40 ans 5 mois, rentière, rue Joulou, épouse de Pierre-Joseph Wauters.

Mariages: 6; *savoir*: *Entre*

Jean-Joseph Schmidt, sans prof., rue St.-Remy, n. 472, veuf d'Isabelle Natalis, et Anne-Joseph Rorive, sans prof., rue Souverain-Pont, n. 50.

Jean-Toussaint-Joseph Franck, maréchal-ferrant, faub. Saint-Léonard, n. 435, et Marg.-Louise Herman, sans prof., faub. d'Amersœur, n. 91.

Henri-Antoine Collardin, ferblantier, rue Volière, n. 197, et Barbe-Josephine Simonis, journalière, rue Sur-la-Fontaine, n. 49, veuve de Joseph Loubert.

Nicolas Lassaut, armurier, rue Sur-la-Fontaine, n. 59, et Marie-Joséphine Desoile, journalière, rue des Tourneurs, n. 280.

Jacques-Joseph Falise, aubergiste, faub. Ste.-Marguerite, n. 248, rue de Marie-Thérèse Meunier, et Jeanne Colsoul, cabaretière, même faub. n. 205.

Pierre-Antoine-Joseph Charron, typographe, rue Pierrense, n. 223, et Barbe-Françoise Maréchal, couturière, rue du Mery, n. 802.

PENSIONS CIVILES, ECCLÉSIASTIQUES ET MILITAIRES

Les intéressés sont prévenus, que le paiement de leurs pensions sera ouvert mardi, 3 août, et jours suivants, dimanches et fêtes exceptés, de 9 heures du matin à midi précis, au bureau de l'administrateur de la province de Liège, Place-Verte, n. 781.

L'administrateur susdit, F. TERWANGNE

ANNONCE.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Lundi, seize août mil huit cent vingt-quatre, à neuf heures du matin dans la salle d'audience de M. le juge-de-peace, aux ci-devant Carmes, à Verviers, il sera procédé en sa présence, et en vertu de l'autorisation de M. le juge-commissaire à la faillite de Franck-Pirard, à la requête du syndic définitif à cette faillite, par le ministère de L. DAMSEAUX, notaire, à la vente à l'enchère d'une maison située rue Spintay, à Verviers, cotée n. 283 bis, enseignée de l'Homme d'Or.

Cette vente aura lieu, d'après les charges, clauses et conditions contenues au cahier des charges, déposé entre les mains dudit notaire, chez qui on peut en prendre connaissance.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 francs, pour les autres villes du Royaume.

Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 300.

et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignant.

On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire, Marché au Bois, et chez tous les directeurs des postes.

Les annonces sont insérées à deux sous par lignes.